

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison notamment des risques de dégradation et de pollution des eaux superficielles, tel qu'avoué dans l'étude d'impact page 82/616 du volume 5 :

« Hydrographie

*Enjeu* : L'enjeu relatif aux masses d'eau superficielles est modéré en raison de la présence de cours d'eau au droit de la ZIP (le Sentinet et un de ses affluents, lui-même affluent de l'Envigne).

*Sensibilité* : Compte tenu de la présence du Sentinet (linéaire de 920 m) et d'un de ses affluents temporaires (linéaire de 420 m) sur la zone d'implantation potentielle, la sensibilité de d'eau est qualifiée de modérée. En effet, en fonction de la localisation des aménagements du parc, un risque de dégradation physique ou de pollution de ses eaux suite à une fuite accidentelle est envisageable.

*Opportunité/Contrainte* : La définition du projet éolien, sa construction et son exploitation devront être menées avec le souci d'éviter tout risque d'atteinte du réseau hydrographique, en particulier sur les cours d'eau les plus exposés, le Sentinet et un de ses affluents à régime temporaire. »

Il est mentionné qu'il existe un risque de dégradation physique des eaux en fonction de la localisation des aménagements du parc. Toutefois, il eut été primordial que cette étude définisse justement les zones précises à éviter pour ne pas dégrader ces eaux.

Malgré ce risque identifié, aucune étude complémentaire n'a été réalisée afin d'éviter cette dégradation. C'est donc un risque assumé : on plante les éoliennes et tant pis si les réseaux d'eau sont dégradés et pollués.

Pour ce motif, merci de rendre un avis défavorable.